



Arrêté n° 332 / MENA/DESPS du 03 SEP. 2024  
Portant ouverture d'établissements publics d'enseignement préscolaire  
et primaire au titre de l'année scolaire 2024-2025.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;  
Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;  
Vu le décret n° 95-472 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire de l'Enseignement du Premier Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;  
Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;  
Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;  
Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS),

ARRÊTE :

Article 1 : sont autorisés à ouvrir au titre de l'année scolaire **2024-2025**, les établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire suivants :

DRENA DE GAGNOA

PRESCOLAIRE

N°	SOUS-PREFECTURE/ COMMUNE	IEPP	LOCALITE	DENOMINATION	CODE	NOMBRE DE CLASSES OUVERTES
1	SP. YOPOHUE	BAYOTA	DIDIA	PRESCOLAIRE DE DIDIA	240562	1
2	SP. DAHIEPA-KEHI	OURAGAHIO	DAHIEPA-KEHI	PRESCOLAIRE DE DAHIEPA-KEHI	240563	1
3	COM. OURAGAHIO	OURAGAHIO	OURAGAHIO	PRESCOLAIRE 2 DE OURAGAHIO	240564	3
4	COM. OURAGAHIO	OURAGAHIO	GNALIEPA	PRESCOLAIRE DE GNALIEPA	240565	1
5	SP. OURAGAHIO	OURAGAHIO	DRAYO-DAGNOA	PRESCOLAIRE DE DRAYO-DAGNOA	240566	1
6	COM. OURAGAHIO	OURAGAHIO	KPAPEKOU-	PRESCOLAIRE DE KPAPEKOU-KOKOUEZO	240567	1



332

03 SEP. 2024

N°	SOUS-PREFECTURE/ COMMUNE	IEPP	LOCALITE	DENOMINATION	CODE	NOMBRE DE CLASSES OUVRIR
			KOKOUEZO			
7	SP. SERIHIO	SERIHIO	BEHIBROKRO	PRESCOLAIRE DE BEHIBROKRO	240568	3
8	COM. GAGNOA	GAGNOA LONACI	GAGNOA-ZAPATA	PRESCOLAIRE MARIATOU KONE DE GAGNOA	240569	1
9	COM. GAGNOA	GAGNOA-DIOULABOUGOU	GNAHIO DEGOUE	PRESCOLAIRE DE GNAHIO DEGOUE	240570	3
10	COM. GAGNOA	GAGNOA-DIOULABOUGOU	ONY TABRE	PRESCOLAIRE DE ONY TABRE	240571	3
11	SP. GAGNOA	GAGNOA-DIOULABOUGOU	ZOKROBOUO	PRESCOLAIRE DE ZOKROBOUO	240572	3

### PRIMAIRE

N°	SOUS-PREFECTURE/ COMMUNE	IEPP	LOCALITE	DENOMINATION	CODE	NOMBRE DE CLASSES OUVRIR
1	SP. GUIBEROUA	GUIBEROUA	BASSEHOA	EPP 2 DE BASSEHOA	240776	3
2	COM. GAGNOA	GAGNOA LONACI	DALIGUEPA	EPP 3 DE DALIGUEPA	240777	6
3	SP. GAGNOA	GAGNOA-DIOULABOUGOU	DIGBEUGNOA	EPP 2 DE DIGBEUGNOA	240778	1
4	COM. OURAGAHIO	OURAGAHIO	OURAGAHIO	EPP 4 MUNICIPALITE DE OURAGAHIO	240779	2

**Article 2 :** le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (**DESPS**), le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (**DELIC**), le Directeur des Ressources Humaines (**DRH**), le Directeur des Affaires Financières (**DAF**), le Directeur de l'Orientation et des Bourses (**DOB**), le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (**DAJC**) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

### Ampliations :

MENA/CAB	1
MENA/DRH	1
MENA/DELIC	1
MENA/DCEP	1
MENA/DAF	1
MENA/DOB	1
MENA/DAJC	1
MENA DRENA	1
PREFECTURE REGION	1
CONSEIL REGIONAL	1
CONTROLE FINANCIER	1
JORCI	1

Fait à Abidjan, le 03 SEP. 2024



Professeur Mariatou KONE

